

# Un décret voté en urgence pour le recteur de l'ULiège? Marcourt s'en défend

■ Le ministre de l'Enseignement supérieur se montre pressé de faire voter un décret permettant l'allongement des carrières.

Ce mercredi, le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles votera un projet de décret porté par le ministre de l'Enseignement supérieur Jean-Claude Marcourt (PS). Ce projet entend permettre au personnel de l'enseignement supérieur de prolonger d'un an, renouvelable une fois, leur carrière après l'âge de la pension.

On en conviendra, le projet ne présente a priori rien de bien méchant. Et cela, d'autant plus que le ministre a déployé une panoplie d'arguments.

Avant tout, ce décret offrira une "possibilité" à l'employé de poursuivre sa carrière. Ensuite, il n'impose pas à l'établissement de répondre positivement à la demande. "Le projet crée donc une liberté supplémentaire pour l'agent", et "renforce l'autonomie" des établissements. Notons d'ailleurs qu'un établissement a déjà la possibilité de prolonger un employé, mais seul l'établissement et non le membre du personnel - peut être à l'initiative d'une telle prolongation.

Enfin, ce décret permettra d'aligner l'enseignement supérieur sur ce qui est d'application dans l'administration, en Flandre, et, surtout, de "dépasser les trucs et ficelles qui permettent actuellement de poursuivre, en toute opacité, une carrière dans le milieu académique". Point piquant : le ministre a insisté pour dire que son projet n'était en rien une approbation de l'allongement des carrières prévu par le fédéral.

**Inquiétudes sur le terrain**

Mais voilà, si le projet a du sens, il ne fait pas l'unanimité sur le terrain. Dans un contexte budgétaire difficile, la plupart des recteurs et une majorité des hautes écoles redoutent son coût (un employé âgé coûte plus cher qu'un jeune). Le ministre n'a pu budgétiser sa mesure, mais il a rappelé que les établissements auraient le dernier mot pour accepter ou non la demande. Le terrain redoute également que cela freine la carrière des jeunes, que cela rende plus imprévisible la gestion des ressources et, qu'humainement, cela puisse placer les établissements dans des situations délicates. Bref, les craintes sont telles qu'au sein de l'Ares, l'Académie qui chapeaute l'enseignement supérieur, les universités et hautes écoles ont rendu des avis mitigés et défavorables. Seules les écoles supérieures des arts ont approuvé le projet.

Ce qui étonne le plus, c'est que le ministre a demandé un avis définitif à l'Ares, que celui-ci est prévu fin octobre, mais qu'il ne l'attend pas pour faire voter son décret. Légalement, il en a le droit, mais sur le terrain on s'étonne car ce n'est pas dans les habitudes du ministre d'avancer de la sorte, et que rien ne semble justifier un tel empressement. Rien ? Excepté peut-être la volonté du recteur de l'ULiège, Albert Corhay, un proche du ministre, de postuler pour un nouveau mandat, soufflent diverses sources. Or pour se représenter, Albert Corhay a besoin d'un tel décret qu'il est d'ailleurs le seul des recteurs à avoir approuvé.

L'entourage du ministre réfute catégoriquement de telles motivations. Il dit plutôt vouloir avancer sans devoir attendre l'Ares qui a "traîné sur le dossier", et qui aurait de toute façon rendu un avis mitigé.

**BdO**